

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 3 FEVRIER 2022**

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGAULT, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR, Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Philippe LE FOL (à partir de 20h50), Michel COLLET, Maria DE JESUS CARLOS, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Brahim OUAREM, Danièle GARCIA, Mohammed ZAOUÏ, Thomas ZLOWODZKI (à partir de 19h55), Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Patricia MARTIGNE, Steevy GUSTAVE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Virginie BUISSON, Isabelle MALLET, Thibault MANCHON, Marie-Claire ARASA (à partir de 20h25), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU, Annie LECLERC, Christian KERVAZO (à partir de 20h30), Alice FUENTES, Roger PERRET, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mesdames et Messieurs Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI), Marianne DURANTON (pouvoir M. DUMAS), Michelle BOUCHON (pouvoir M. PETITTA), Nadia CARCASSET (pouvoir Mme SEBBAG), Axel DOUAILLY (pouvoir Mme BUISSON), Marie-Claire ARASA (pouvoir M. OUAREM jusqu'à 20h25), Isabelle OUDARD (pouvoir Mme RIGAULT), Christian KERVAZO (pouvoir M. SANTIN jusqu'à 20h30).

**Excusés :**

Madame et Messieurs Yassin LAMAOUÏ, Clément MARGUERITTE, Aline FLORETTE.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h40

Un hommage est rendu à Olivier LEONHARDT, conseiller communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération et sénateur de l'Essonne, décédé le 02 février 2022, des suites d'une longue maladie.

L'ordre du jour est approuvé.

## **1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2021**

## **2. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président**

### **2021/142**

Signature d'un bail civil avec la société Union Technique de l'Automobile et du Cycle (UTAC), pour un terrain situé à l'entrée Est de la Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer : 594,00 € TTC par trimestre / Durée : jusqu'au 31 mars 2022*)

### **2021/185**

Demande de permis de construire modificatif pour la construction du bâtiment « Modulaire » sur la Base 217 à Brétigny-sur-Orge

### **2021/191**

Avenant n°6 au marché relatif à la construction d'un multi-accueil et d'un relais assistante maternelle à Saint-Germain-lès-Arpajon pour le Lot n°1 : « Gros œuvre – Carrelage Faïence – Charpente bois », avec la société SKY WALL, afin d'ajouter des prestations supplémentaires de soubassement sur la périphérie du bâtiment et le surcoût lié au coloris « Lilas » du bardage à l'entrée du multi-accueil, portant le montant du contrat de 975 000,00 € HT à 1 104 933,28€ HT, soit une plus-value de 13,33% du marché initial

### **2021/215**

Attribution l'accord cadre à bons de commande relatif à l'achat de véhicules neufs légers, pour le Lot n°1 : Achat de véhicules neufs de type « Citadine Hybride », avec la société STA91 (*Montant compris entre 0€ HT minimum et 36 000,00 € HT maximum / Durée : jusqu'au 15 avril 2022*)

### **2021/218**

Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne, pour l'habilitation des personnes autorisés à renseigner informatiquement les données relatives au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de l'agglomération, sur le site « monenfant.fr », pour les informations sur les disponibilités d'accueil et les modalités de fonctionnement des établissements

### **2021/219**

Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne, pour l'habilitation informatique « lieu d'information », précisant les personnes habilitées à récupérer les demandes d'information sur les modes d'accueil, sur le site « monenfant.fr », dans les structures d'accueil du jeune Enfant sur les 11 communes de l'agglomération

### **2021/220**

Approbation du règlement de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) La Ribambelle

### **2021/224**

Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à l'élaboration d'une étude des opportunités entrepreneuriales de Cœur d'Essonne Agglomération, avec la SARL CREASPACE (*Montant annuel compris entre 0€ HT minimum et 80 000,00€ HT maximum / Durée : 12 mois*)

### **2021/226**

Convention de mise à disposition d'un professeur d'enseignement artistique titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (D.U.M.I.), avec l'Education Nationale, dans le cadre des interventions en éducation artistique et culturelle : Education musicale, Arts visuels, Théâtre dans les écoles maternelles et élémentaires des villes d'Arpajon, de Breuillet, Cheptainville, La Norville et Saint-Germain-Lès-Arpajon, pour l'année scolaire 2021-2022 (*A titre gracieux*)

### **2021/227**

Convention de mise à disposition d'un professeur d'enseignement artistique de Théâtre, dans le cadre des interventions en éducation artistique et culturelle : Education musicale, Arts visuels, Théâtre, avec le lycée Paul Belmondo à Arpajon, pour l'année scolaire 2021-2022 (*A titre gracieux*)

### **2021/233**

Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à l'étude d'impact environnemental sur l'aménagement du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, avec la société GINGER BURGEAP SAS (*Montant annuel compris entre 0€ HT minimum et 100 000,00 € HT maximum pour la durée initial de l'accord cadre et 0€ HT minimum et 60 000,00 € HT maximum pour la période de reconduction / Durée : 1 an reconductible une fois 1 an*)

### **2021/236**

Attribution du marché de Prestation d'assurance pour les besoins de Cœur d'Essonne Agglomération (5 lots) :

-Lot n°1 : « Dommages aux biens et risques annexes », avec le groupement Cabinet Pilot (mandataire)/ Compagnie VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG (*Pour un taux HT de 0,7775€/ m²/ Durée : 5 ans*)

-Lot n°2 : « Responsabilité civile et risques annexes », avec le groupement Cabinet PNAS (mandataire)/ Compagnie AREAS DOMMAGES (*Pour un taux HT de 0,075% / Durée : 5 ans*)

-Lot n°3 : « Flotte automobile et risques annexes », avec le groupement Cabinet PNAS (mandataire)/ Compagnie BALCA INSURANCE SE (*Offre de base une prime annuelle de 94 000,31€ HT et 525,00€ TTC pour la prestation supplémentaire n°1 relative aux marchandises transportées / Durée : 5 ans*)

-Lot n°4 : « Protection juridique des agents et des élus », avec le groupement Cabinet 2C COURTAGE (mandataire)/ Compagnie CFDP ASSURANCES (*Pour un taux de prime d'un montant de 1,00€ HT par assuré / Durée : 5 ans*)

-Lot n°5 : « Tous risques exposition », avec le groupement Cabinet SARRE ET MOSELLE (mandataire)/ Compagnie HISCOX (*Conditions tarifaires : Expositions temporaires, Garantie séjour 0,07 % HT, Risques transport aller et retour (taux*

TTC) France (Fragile : 0,25‰ / Non fragile : 0,2‰), Europe (Fragile : 0,313‰ / Non fragile : 0,25‰), Monde (Fragile : 0,5‰ / Non fragile : 0,4‰), Prime minimum par exposition (transport compris) de 23,00 € HT, Expositions permanentes, taux de 0,391‰, Prime annuelle de 137,61 € HT, Mise à disposition d'œuvres (Prestation supplémentaire n°1) accordée à titre gratuit jusqu'à 50 000,00€, au-delà de 50 000,00€ garantie « séjour et casse » de 0,391 ‰ HT/an / Durée : 5 ans)

#### **2021/237**

Attribution du marché relatif à la mission de suivi-animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat copropriétés dégradées (OPAH-CD) 2021-2024, avec la société CITEMETRIE (Montant de 318 775,00 € HT sur la période initiale et 201 150,00 € HT sur la période de reconduction / Durée : 3 ans reconductible 1 fois pour une période de 2 ans)

#### **2021/238**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la location d'autocars avec chauffeur (2 lots) :

-Lot n°1 : « Transport scolaire vers les piscines de Breuillet et La Norville », avec la société Cars Nedroma (Montant annuel compris entre 10 000,00 € HT minimum et 62 000,00€ HT maximum / Durée : du 30 novembre 2021 au 30 juin 2022 renouvelable 2 fois 12 mois)

-Lot n°2 : « Déplacements divers », avec la société Cars Nedroma (Montant annuel compris entre 0 € HT minimum et 8 500,00€ HT maximum / Durée : du 30 novembre 2021 au 30 juin 2022 renouvelable 2 fois 12 mois)

#### **2021/239**

Autorisation à la SPL Air 217 d'attribution de l'accord-cadre de travaux de diagnostic et dépollution pyrotechnique relatif aux projets de reconversion de la base 217, avec l'entreprise EOD EX (Montant strictement inférieur à 5 350 000,00€ HT / Durée : 48 mois)

#### **2021/242**

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la gare de Saint-Michel-sur-Orge, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIES (mandataire) / BATT/ SAFEGE/ BEA/ SECTEUR (Montant total de 394 619,00€ HT, soit 230 040,00€ HT pour la mission de base, 10 224,00€ HT pour la mission OPC et 154 355,00€ HT pour les missions complémentaires, plus un montant total de commande pour les prestations non-prévues « Missions et répartition des honoraires » est compris sans montant minimum et 150 000,00€ HT maximum / Durée : de l'ordre de service jusqu'à la plus tardive des situations suivantes levée de la dernière réserve, expiration de la dernière garantie de parfait achèvement des entrepreneurs, notification de la transaction ou jugement devenu définitif mettant fin au dernier litige avec l'entrepreneur et que le délai global indicatif est de 13 mois maximum pour la phase de conception et de 18 mois pour la phase de réalisation)

#### **2021/243**

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la gare de Marolles en Hurepoix, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIES (mandataire) / BATT/ SAFEGE/ BEA/ SECTEUR (Montant total de 349 275,00€ HT, soit 209 025,00€ HT pour la mission de base, 9 290,00€ HT pour la mission OPC et 130 960,00€ HT pour les missions complémentaires, plus un montant total de commande pour les prestations non-prévues « Missions et répartition des honoraires » est compris sans montant minimum et 130 000,00€ HT maximum / Durée : de l'ordre de service jusqu'à la plus tardive des situations suivantes levée de la dernière réserve, expiration de la dernière garantie de parfait achèvement des entrepreneurs, notification de la transaction ou jugement devenu définitif mettant fin au dernier litige avec l'entrepreneur et que le délai global indicatif est de 13 mois maximum pour la phase de conception et de 15 mois pour la phase de réalisation)

#### **2021/247**

Signature d'un bail dérogatoire avec l'Entreprise TOPO VRD, pour le bureau n°7 et ses annexes de la Pépinière d'Entreprises à Sainte-Geneviève-des-Bois (Montant du loyer : 920,40€ TTC par trimestre / Durée : 12 mois renouvelable 2 fois 1 an sans pouvoir excéder 36 mois consécutifs)

#### **2021/248**

Signature d'un bail dérogatoire avec l'association GERMINAL ESSONNE, pour le bureau n°2 et ses annexes de la Pépinière d'Entreprises à Sainte-Geneviève-des-Bois (Montant du loyer : 1 127,10 € TTC par trimestre / Durée : 12 mois renouvelable 2 fois 1 an sans pouvoir excéder 36 mois consécutifs)

#### **2021/249**

Signature d'un bail dérogatoire avec l'Entreprise JANUS SAS, pour le bureau n°3 et ses annexes de la Pépinière d'Entreprises à Sainte-Geneviève-des-Bois (Montant du loyer : 990,60€ TTC par trimestre / Durée : 12 mois renouvelable 2 fois 1 an sans pouvoir excéder 36 mois consécutifs)

#### **2021/254**

Demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne concernant les travaux de gros œuvre, d'aménagement intérieur, d'honoraires et autres pour la réhabilitation de la Maison des Larris à Breuillet

#### **2021/255**

Convention d'attribution de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne, au titre du fonds « transformation numérique des territoires » pour les collectivités territoriales, dans le cadre du plan de relance pour l'innovation et la transformation numérique (Montant global de subvention 108 000,00 € soit 72 000,00€ pour la mise en œuvre d'une solution de dématérialisation et de centralisation de la gestion des incidents (assainissements, voirie, éclairage public...) et 36 000,00€ pour la mise en œuvre d'un outils numérique multi-services dédié à la cité du développement et de l'emploi)

#### **2021/258**

Avenant n°1 au marché subséquent relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du pont situé rue Edouard Robert à Arpajon, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIES (mandataire) / BATT / SAFEGE / BEA / SECTEUR, afin de fixer la rémunération définitive de la mission de maîtrise d'œuvre dont la mission a été étendue suite à la découverte de la présence d'amiante dans la canalisation sous le trottoir, portant le montant du contrat de 30 235,00€ HT à 36 945,€ HT, soit une plus-value de 22,19% du marché initial

**2021/259**

Avenant n°1 au marché relatif à l'entretien des ascenseurs, élévateurs et monte-charges dans les bâtiments communautaires, avec la société EURO-ASCENCEURS, afin d'ajouter l'entretien de l'ascenseur du bâtiment MODUL'AIR, nouvelle construction sur l'ex-base 217 à Brétigny-sur-Orge (*Sans incidence financière*)

**2021/260**

Avenant tripartite n°1 à l'accord cadre du SYORP relatif à la réalisation de schémas directeurs d'assainissement sur les communes de Fontenay-lès-Briis, Bruyères-le-Châtel, le Val-Saint-Germain et Saint-Cyr-sous-Dourdan – Lot n°1 : « Schéma Directeur d'Assainissement sur les communes de Fontenay-lès-Briis et Bruyères-le-Châtel » avec le cabinet BUFFET INGENIERIE, afin de transférer la part relative au schéma directeur d'assainissement sur la commune de Bruyères-le-Châtel à Cœur d'Essonne Agglomération (*La part financière de ce transfert partiel de l'accord-cadre susmentionné est portée à 59 620,00€ HT*)

**2021/261**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour l'exécution du service du transport à la demande, avec la société TRANSPORTS DANIEL MEYER (*Montant : sans minimum et 900 000,00 € HT maximum sur toute la durée du contrat / Durée : Jusqu'au 31 juillet 2023*)

**2021/262**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance et l'évolution du système de télégestion des ouvrages d'assainissement, avec la société SEMERU (*Montant annuel compris entre 1 000,00€ HT minimum et 25 000,00€ HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

**2021/263**

Signature d'un bail commercial avec la société AEP DRONE, pour un local situé dans le bâtiment Modul'Air, ancienne Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer de 408,00 € TTC-HC par trimestre / Durée : 9 ans soit jusqu'au 14/11/2030*)

**2021/264**

Demandes de subvention auprès de l'Etat et ses services déconcentrés, pour les projets et actions menés dans le cadre de la programmation politique de la ville pour l'exercice 2022

**2021/265**

Demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, pour les projets et actions menés dans le cadre de la programmation politique de la ville pour l'exercice 2022

**2021/266**

Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, pour les projets et actions menés dans le cadre de la programmation politique de la ville pour l'exercice 2022

**2021/268**

Modification de la constitution de la régie d'avances des frais de dépenses de matériel et de fonctionnement de Cœur d'Essonne Agglomération (Art.1 : Modification à titre rétroactif afin d'y inclure les dépenses de chèques cadeaux naissance destinés au personnel de l'agglomération depuis l'exercice 2019)

**2021/271**

Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur JOIN, Madame QUEDVILLE et la commune de Longpont-sur-Orge, afin de mettre un terme à leur différend ayant pour origine les faits liés à l'implantation de la canalisation publique d'eau pluviale sur l'emprise de la parcelle (*Montant de l'indemnisation : 2 620,00€*)

**2021/275**

Signature d'un bail commercial avec la société HELYSS, pour un local situé dans le bâtiment Modul'Air, ancienne Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer de 408,00 € TTC-HC par trimestre / Durée : 9 ans soit jusqu'au 30/11/2030*)

**2021/277**

Attribution du marché relatif au remplacement du tablier de l'ouvrage rue du Moulin à Egly, avec la société FREYSSINET France (*Montant de 423 475,00€ HT / Durée : 5 mois*)

**2021/278**

Signature d'une convention d'occupation précaire avec la société CANNELLE pour le lot n°4 de l'Hôtel d'entreprises, au Techniparc, à partir du 2 novembre 2021 (*Montant du loyer : 1 446,15 € TTC par trimestre / Durée : 2 ans*)

**2021/281**

Signature d'un bail commercial avec la société INTERNEST, pour un local situé dans le bâtiment Modul'Air, ancienne Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer de 771,00 € TTC-HC par trimestre / Durée : 9 ans soit jusqu'au 28/11/2030*)

**2021/282**

Signature d'un bail dérogatoire avec la société INTERNEST, pour un local à usage de bureaux situé dans le bâtiment RESEDA, ancienne Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer de 441,45 € TTC-HC par trimestre / Durée : 12 mois non renouvelable tacitement*)

Sept conventions de partenariat et treize contrats avec les communes de Lardy, Breuillet, Saint-Michel-sur-Orge, Cheptainville, Morsang-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, les associations La Compagnie Tout le monde n'est pas normal, L'Escargot migrateur, For happy people & Co, Agence de voyages imaginaires, La Bande à Léon, La Kabane, Compagnie Tout un ciel, Scopitones & Cie, Théâtre de l'Arlequin - Association Baroda et les entreprises Mirte Bogaert, Théâtre de Suresnes Jean Vilar, MK Team Building relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny au cours de la saison 2021-2022 (Montant n'excédant pas 106 580,00€)

Quatre contrats avec les associations Collectif Ellipses, Commizariat, Bétonsalon et les artistes associés Etienne de France, Mamadou Balde, Eugene Cole relatifs à la programmation du Centre d'Art Contemporain à Brétigny au cours de la saison 2021-2022 (Montant n'excédant pas 23 000,00 €)

Trois contrats de cession avec La Compagnie Le Nez au Vent, l'association Crépuscule et la, Mairie de Cheptainville, pour les animations de juin à décembre 2021 dans les médiathèques de Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge et Cheptainville (A titre gracieux)

Cinq contrats de cession avec les associations Compagnie GOUTES-Y-DONC, ETABLISSEMENTS BOLLEC, et les entreprises LE CABARET DES OISEAUX, Alexandre ZEFF, pour les animations de novembre 2021 à janvier 2022 dans les médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération (Montants respectifs : €, 8 000,00 €, 480,00 €, 350,00 €, 10 000,00 € et 5 250 €)

Sept contrats d'interventions avec la Compagnie CARPE DIEM, l'association ARTEGRAF Atelier Musée de l'Imprimerie, EXPLORADOME « association Savoir apprendre », Brigitte GARRIC METOIS, Christelle SOBASTO, Jean-Frédéric ERBETTA, Delphine GILLET NOEL, pour les animations d'octobre à décembre 2021 dans les médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération (Montants respectifs : 3 750,00 €, 371,00 €, 600,00 €, 1 180,00 €, 350,00 €, 550,00 € et 159,83 €)

### **3. Election des représentants de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération au Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur (SYMGHAV)**

➤ **RAPPORTE** la délibération n°21.107 du 14 octobre 2021.

➤ **ELIT** en qualité de représentants de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS Délégués titulaires	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS
<b>Nicolas MEARY</b>	49
<b>Véronique MAYEUR</b>	52
NOM ET PRENOM DES CANDIDATS Délégués suppléants	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS
<b>Marianne DURANTON</b>	51
<b>Christian BÉRAUD</b>	51

### **4. Election des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE)**

➤ **RAPPORTE** la délibération n°21.110 du 14 octobre 2021.

➤ **ELIT** en qualité de représentants de la Communauté de Cœur d'Essonne Agglomération au Syndicat des Eaux Ouest Essonne, en représentation-substitution de la commune de Bruyères-le-Châtel :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS Délégués titulaires	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS
<b>Didier PREHU</b>	52
<b>Arnaud GIRARD</b>	52
NOM ET PRENOM DES CANDIDATS Délégués suppléants	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS
<b>Valérie PIQUE</b>	51
<b>Thierry ROUYER</b>	51

**La délibération suivante est adoptée par 53 voix et 1 abstention (Monsieur ZLOWODZKI) :**

#### **5. Créations et transformations de postes**

**La délibération suivante est adoptée par 53 voix et 1 contre (Monsieur ZLOWODZKI) :**

#### **6. Création d'un poste non permanent - Contrat de Projet Plan Vélo - Chargé de mission**

## **7. Débat sur la Protection sociale complémentaire**

L'ordonnance n°2021-175 du 17/02/2021 prévoit un débat obligatoire de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire (PSC), sans vote.

### **La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

## **8. Rapport d'orientations budgétaires 2022 du Budget principal annexé du rapport de Développement durable 2021 et du rapport annuel égalité femmes/hommes**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel de développement durable de Cœur d'Essonne Agglomération.
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de Cœur d'Essonne Agglomération.
- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Principal de Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2022 et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

### **Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 54 voix et ne prend pas part au vote (Monsieur TANGUY) :**

## **9. Rapport d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe « Base aérienne 217 »**

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe « Base aérienne 217 » pour l'année 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

## **10. Convention cadre n°9 entre Cœur d'Essonne Agglomération et la SPL AIR 217 pour la reconversion de la Base 217**

- **APPROUVE** la convention cadre n°9 entre Cœur d'Essonne Agglomération et la SPL AIR 217 pour la reconversion de la Base 217, afin de définir les missions, de fixer leurs coûts en identifiant pour chacune des missions une enveloppe prévisionnelle ainsi que les modalités d'exécution sur la période 2022/2024. Le montant total de la convention sur 3 ans s'élève donc à 11 907 949 €HT. En intégrant les subventions notifiées à ce jour sur ces projets qui s'élèvent à 3 390 472 €, le reste à charge pour l'Agglomération sur la période 2022-2024 est de 8 517 477 €HT.

### **Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

## **11. Rapport d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe Parcs d'Activités**

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe « Parcs d'activités » pour l'année 2022 et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

## **12. Rapport d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe Hôtel d'entreprises**

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du débat d'orientation budgétaire du budget annexe « Hôtel d'entreprises » pour l'année 2022 et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

### **La délibération suivante est adoptée par 54 voix et 1 abstention (Monsieur ZLOWODZKI) :**

## **13. Approbation du Contrat de relance du Logement 2022**

- **APPROUVE** le projet de contrat de relance du logement, afin d'obtenir une aide de 1500 euros par logement, pour toute opération de plus de 2 logements dépassant le seuil de densité de 0,8. L'ARCD 2022 concerne les permis de construire autorisés du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.
- **PRECISE** que ce projet de contrat de relance devra également faire l'objet d'une délibération des conseils municipaux des communes concernées

### **Les quatre délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

## **14. Convention de délégation de compétence entre Île-de-France Mobilités et Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'exploitation des circuits spéciaux scolaires**

- **AUTORISE** le Président à signer la Convention de délégation de compétence avec Île-de-France Mobilités relative à l'exploitation des circuits spéciaux scolaires desservant les collèges et lycées fréquentés par les élèves habitant le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant de transfert du marché relatif aux circuits spéciaux scolaires avec Île-de-France Mobilités et tout document s'y rapportant.

**15. Convention partenariale entre Île-de-France Mobilités et Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'exploitation du réseau de bus de la Délégation de Service Public n°25 Vallée de l'Orge**

➤ **AUTORISE** le Président à signer la Convention Partenariale avec Île-de-France Mobilités relative à l'exploitation du réseau de bus de la Délégation de Service Public n°25 Vallée de l'Orge.

**16. Convention d'accompagnement de Cœur d'Essonne agglomération par Enedis sur le projet de la base 217 et sur le volet transition énergétique du contrat de relance de la transition écologique**

➤ **APPROUVE** la convention de partenariat avec Enedis pour une durée de trois ans, portant sur l'accompagnement de Cœur d'Essonne Agglomération sur le projet de la Base 217 et sur le volet transition énergétique du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

➤ **INDIQUE** que la collaboration entre les parties est structurée selon quatre axes prioritaires :

- 1) L'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique (bâtiments, Eclairage Public, Précarité énergétique)
- 2) L'appui au développement et à la planification de la production d'électricité renouvelable pour une production et consommation locale d'énergie
- 3) L'accompagnement au développement de la mobilité électrique
- 4) L'accompagnement des programmes et des projets d'aménagements et d'urbanisme de CDEA dont le projet d'aménagement de la BASE 217

➤ **PRECISE** que la signature de cette convention n'a pas d'incidence financière.

**17. Rapport d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe Sésame**

➤ **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientations Budgétaires du budget annexe « Sésame » pour l'année 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

**La délibération suivante est adoptée par 54 voix et 1 abstention (Monsieur ROUYER) :**

**18. Rapport d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe de l'espace Jules Verne**

➤ **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientations Budgétaires du Budget-annexe « Espace Jules Verne » pour l'année 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

**19. Rapport d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe Assainissement**

➤ **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Annexe Assainissement de Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2022 et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

**La délibération suivante est adoptée par 54 voix et 1 abstention (Monsieur ZLOWODZKI) :**

**20. Fixation de la dotation initiale de la régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération**

➤ **APPROUVE** le projet de procès-verbal d'affectation des biens nécessaires à l'exercice du service public d'eau potable.

➤ **PRECISE** que la dotation initiale pour les apports en nature est fixée à un montant de 8 103 784,72 euros au titre des biens mis en affectation (canalisations, branchements, compteurs, etc.).

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

**21. Signature d'un contrat d'amélioration des performances de recyclage par le biais du « Plan Boost ECT » lancé par Citeo et Adelphe**

➤ **APPROUVE** la signature d'un contrat d'amélioration des performances de recyclage avec Citeo et Adelphe, lequel reprend les éléments de la candidature de Cœur d'Essonne Agglomération au « Plan Boost ECT ».

➤ **PRECISE** que les demandes de versement des subventions seront effectuées sur la base des justificatifs à transmettre à Citeo et Adelphe.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 54 voix et ne prend pas part au vote (Messieurs BRAIVE, CORZANI, MEARY et SPROTTI) :**

**22. Rapport annuel du mandataire – Exercice 2020 de la SEMARDEL**

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport annuel du mandataire – Exercice 2020 de la SEMARDEL.
- **SE PRONONCE** à l'unanimité en faveur du Rapport annuel du mandataire – Exercice 2020 de la SEMARDEL.

**23. Arrêté portant autorisation environnementale à la société SEMAVERT pour l'exploitation d'une plateforme de valorisation de déchets du BT**

- **PREND ACTE** de l'Arrêté préfectoral n°2021-PREF/DCPPAT/BUPPE/258 du 27 octobre 2021 portant autorisation environnementale à la société SEMAVERT pour l'exploitation d'une plateforme de valorisation de déchets du BTP située au lieu-dit "Les Soixante" sur Echarcon (91540).

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

**24. Complément des modalités de remboursement, des abonnements des activités applicables pour les équipements aquatiques de Cœur d'Essonne Agglomération du fait de fermeture technique ou d'absence d'encadrement**

- **DECIDE** de compléter ainsi qu'il suit les modalités de remboursement des abonnements des activités applicables pour les équipements aquatiques de Cœur d'Essonne Agglomération à la suite de leur fermeture du fait de problèmes techniques ou d'absence d'encadrement :
  - le remboursement des activités se fera en cas d'absence d'encadrement sur au moins 2 séances consécutives; le remboursement se calcule au prorata des séances non effectuées.
  - le remboursement des activités se fera en cas de fermeture technique sur au moins 2 séances consécutives ; le remboursement se calcule au prorata des séances non effectuées.

La séance est levée à 22h30

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 11 février 2022.

Le présent extrait a été affiché  
ce jour à proximité de la porte  
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération  
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,

Eric BRAIVE.

